

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



**Avec ce paiement simple,  
pratique et efficace,  
vous gardez l'esprit libre !**

Ce prélèvement concerne votre loyer et vos charges.

La régularisation des charges, effectuée une fois par an,  
est prélevée avec un mois de décalage.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous appeler afin  
d'aménager vos échéances.

**Pour bénéficier du prélèvement automatique dès votre prochaine échéance :**

- 1 Complétez et signez l'autorisation de prélèvement au dos de ce document
- 2 Joignez un Relevé d'Identité Bancaire / IBAN
- 3 Envoyez le tout à :  
OPH - Lille Métropole Habitat  
CS 40 453  
Service comptabilité fournisseurs  
59338 TOURCOING Cedex

**Le 5, le 10, le 15 ou le 22 ?**

CHOISISSEZ LA DATE DE  
PAIEMENT DE VOTRE LOYER

pour en finir avec les déplacements,  
les courriers, et ainsi éviter les retards,  
les relances et les pénalités !

